

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2015

PRESENTS : Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Hervé MARCHAND, Jean-Bernard CARRERE, Laurent CAZAUX, Agnès DEMOURY, Séverine MAURIES-LAUBERTON, Alain LESCOULES, Florence MARQUE, Elisabeth POURTET, Magalie SALIS.

EXCUSES : Romain ESTRADE (donne procuration à Elisabeth POURTET)
Jean-Claude LE BORGNE (donne procuration à Alain LESCOULES)

Monsieur le maire prend la parole :

« Bienvenue à tous à ce conseil municipal du 7 octobre 2015. Nous avons un ordre du jour chargé. Mais avant de commencer il convient de rendre hommage à Claude Darré qui nous a quittés le mois dernier.

Claude Darré était conseiller municipal et adjoint au maire de la commune de Luz pendant plusieurs mandats ; il était aussi Président du SIVOM de l'Ardiden. En mémoire de son engagement pour notre commune et notre vallée, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence. »

« Je vous remercie ».

Monsieur le maire précise que : « le retard de diffusion des 2 derniers conseils municipaux du 20 juillet et 12 août 2015 sont principalement de son fait. Cela n'a pas toujours été le cas ». Il demande s'il y a des commentaires sur ces 2 derniers comptes rendus.

Alain Lescoules : précise que ces 2 comptes rendus ont été reçus par les conseillers municipaux la veille de ce conseil. L'opposition n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance, ni de confronter leur contenu avec les enregistrements réalisés en conseil.

Il trouve parfaitement anormal de recevoir des comptes rendus de conseil plus de 2 mois après leur tenue.

Le contenu est parfois complètement déconnecté de l'actualité car les choses évoluent vite.

Il indique que la loi NOTRE impose la publication des comptes rendus et leur diffusion sur le site internet de la commune 8 jours au plus après la séance. Il demande le respect de cet article de loi.

On passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour du conseil avant d'aborder les questions posées par écrit par l'opposition sur l'Ardiden, et les questions diverses.

Annie Sagnes est nommée secrétaire de séance.

1) **Personnel**

1-1) Création de 2 postes dans le cadre du dispositif des contrats aidés

Il s'agit de 2 postes de 20 h 00, pour une durée de 6 mois avec renouvellement possible pour une durée maximum de 24 mois.

L'un concerne l'école : temps de ménage, pause méridienne mais aussi l'entretien des locaux techniques.

L'autre concerne l'école : temps de ménage, et l'entretien des locaux communaux. Il prendra effet au 1^{er} novembre 2015 au départ à la retraite de Mme Hélène Mohica, en congé, puis à la retraite.

Le maire explique que la commune a fait beaucoup appel à ce type de contrat ; ce qui représente un risque à moyen terme si l'Etat ne poursuit pas son aide. Mais c'est essentiel à court terme pour soutenir l'emploi dans la vallée.

La délibération est prise à l'unanimité.

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion, monsieur le maire propose à l'assemblée de créer deux emplois selon les conditions fixées ci-après :

Missions Dévolues	Durée de travail hebdomadaire	Rémunération brute mensuelle
Deux postes // Agents polyvalents		
Entretien des locaux (école-ateliers) Service ALAE (restauration scolaire) suite modification rythmes scolaires	20 heures	SMIC
Entretien de différents locaux (Bâtiments Communaux) (Remplacement départ à la retraite)	20 heures	SMIC

Ces contrats sont à durée déterminée (CDD) pour une durée de 6 mois minimum et 24 mois maximum renouvellements inclus, sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat Unique d'Insertion ».

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création de deux postes en CUI-CAE selon les modalités indiquées ci-dessus.

AUTORISE par conséquent, monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat, ainsi que les contrats de recrutement des agents en CUI-CAE.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

1-2) Renouvellement du détachement sur emploi fonctionnel du Directeur Général des services

Madame Claire Bennassar a sollicité le renouvellement de son détachement sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} janvier 2016.

Elle propose de quitter la salle pour laisser le conseil municipal délibérer.

Le maire dit que cela ne sera pas nécessaire.

La délibération est prise à l'unanimité.

Par délibération, en date du 18 décembre 2002, le Conseil Municipal a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (*communes de 2 000 à 40 000 habitants*).

Par courrier, en date du 5 mai 2015, l'agent considéré, employé en qualité de Titulaire au grade d'Attaché Principal, sollicite le renouvellement de son détachement sur cet emploi fonctionnel.

La Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) pour la catégorie A, placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de Hautes-Pyrénées, dans sa séance du 16 juin 2015, a émis un avis favorable au renouvellement de la demande de détachement de l'agent sur cet emploi fonctionnel.

Monsieur le maire invite les membres du conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la demande renouvellement de détachement à compter du 1^{er} janvier 2016 sur l'emploi fonctionnel de D.G.S. dans les communes de 2 000 à 40 000 habitants.

1-3) Participation de la commune de Luz à la protection sociale complémentaire

Il s'agit de la garantie « maintien de salaire » qui permet à un agent, au-delà de 3 mois d'arrêt pour longue maladie, invalidité, de continuer à percevoir 95 % de son salaire hors primes, 50 % provenant de la sécurité sociale et 50 % versés par la mutuelle (ici la MNT). Sinon l'agent s'expose à ne percevoir que les indemnités journalières soit 50 % de son salaire. Instituée en 2012, cette prise en charge par la commune est de 4 € par agent et par mois.

Après avoir reçu la MNT à plusieurs reprises, et analysé la prise en charge décidée par les autres communes, et compte tenu que le point d'indice salarial n'a pas évolué depuis plusieurs

années le maire propose de porter cette participation à 10€ brut par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il n'y aura ainsi plus de délai de carence pour les nouveaux agents titulaires (seuil de 5 € net), mais il souhaite garder une démarche de volontarisme pour l'agent, qui continue ainsi à payer la majeure partie de cette garantie.

Alain Lescoules demande quel est le surcoût annuel.

Le maire : 1 800 €

Par délibération, en date du 11 décembre 2012, après avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 06 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2013.

Concernant le financement de la collectivité à la Garantie Maintien de Salaire (G.M.S.), le montant mensuel brut de cette participation a été fixé à 4.00 € par agent.

Après estimation du coût budgétaire annuel, il est proposé de modifier le versement du montant brut mensuel par agent et de le porter à la somme de 10 €.

Un dossier devra être présenté, avant fin octobre, pour la prochaine réunion du Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, fixée début novembre

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME sa participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents. **FIXE** le montant mensuel brut de la participation est à 10 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2016.

1-4) Réforme des rythmes scolaires

Suite à la modification des horaires de classe, et à la mise en place d'un projet éducatif de territoire, décidées de façon collégiale entre enseignants, parents, et commune, il a été nécessaire de modifier les horaires de travail des agents en s'appuyant sur les principes généraux suivants :

- ➔ Modification des plannings et horaires de travail ; pas d'augmentation ni réduction du temps de travail de chaque poste des personnes affectées au groupe scolaire
- ➔ Renfort avec le recrutement de 2 agents, à temps non complet (20h hebdomadaire) avec des contrats aidés
- ➔ Accueil périscolaire (ALAE) : effectif de l'encadrement des élèves au maximum
- ➔ Plus de souplesse pour assurer le remplacement des agents titulaires absents
- ➔ Diminution de l'amplitude maximale de la journée de travail (11 h au lieu de 12h)
- ➔ Fin de la journée de travail à 19h au lieu de 20h

- ➔ Hygiène renforcé aux petites vacances (3 jours de ménage au lieu de 2 jours)
- ➔ L'entretien des locaux ne devra plus être effectué pendant le temps de classe entre 8h45 et 16h00 en dehors de ceux affectés à la cantine scolaire et les sanitaires (nettoyés 2 fois par jour).
- ➔ Réduction des heures complémentaires effectuées par les agents du J.Club qui assurent l'accueil périscolaire dans le cadre de remplacements (Postes de direction et poste d'entretien)
- ➔ Plus de facilité pour les agents du J.Club de prendre leurs congés annuels entre les périodes scolaires (ALAE) et les vacances scolaires (accueil centre de loisirs sans hébergement)
- ➔ Entretien des bâtiments communaux : augmentation des heures pour l'entretien de locaux supplémentaires (Ateliers municipaux, locations salles du Forum, du Turon de la Mazou, entretien locaux poubelles divers, entretien différents WC publics, communs logements)

saisonniers, local Foot, Mairie et ses annexes..etc. Les agents des services techniques ne seront plus sollicités pour assurer l'entretien (ménage) des locaux énumérés ci-dessus.

→ Temps de travail annualisé (plus de paiement des congés payés)

→ Diminution de la masse salariale

Cette modification sera présentée au comité technique paritaire, et nécessite préalablement une délibération.

La délibération est prise à l'unanimité.

La **réforme des rythmes scolaires** à l'école primaire prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 vise à mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant sa meilleure répartition et sa plus grande régularité de manière à faciliter les apprentissages de tous les élèves, en particulier celui des plus fragiles, et à améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux: lire, écrire, compter.

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, l'ensemble des enfants scolarisés sur la Commune de Luz-Saint-Sauveur bénéficient des nouveaux rythmes scolaires, instaurés à titre d'expérimentation, organisés autour de cinq matinées de classe par semaine.

La Commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR a souhaité mener une réflexion globale sur le temps éducatif de l'enfant et mis en place un Projet Educatif de Territoire (PEDT), ce qui a permis, au niveau local, d'organiser les rythmes scolaires, avec l'ensemble des partenaires concernés (élus, enseignants, parents d'élèves, J.Club, représentants locaux des ministères, associations) mettant les temps de l'enfant et la complémentarité des activités organisées au cœur des priorités collectives.

Un premier bilan des nouveaux rythmes scolaires a été effectué sur la période écoulée (septembre 2014 à ce-jour). Afin de réduire la fatigue des enfants, les enseignants proposent de retenir les horaires suivants :

→ **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h00**

→ **Mercredi : 09h00 à 11h00 // APC de 11h00 à 12h00**

La nouvelle planification des horaires retenue par l'ensemble des partenaires concernés nécessite une réorganisation des plannings des agents affectés au groupe scolaire. Considérant les effectifs des agents, à temps complet et à temps non complet, les départs à la retraite à venir, et dans un souci de rationalisation et d'optimisation des besoins et des coûts des services, un réaménagement a été opéré entre les services de la collectivité, à savoir : groupe scolaire, entretien des bâtiments communaux et services techniques.

Principes généraux :

→ Modification des plannings et horaires de travail ; pas d'augmentation ni réduction du temps de travail de chaque poste des personnes affectées au groupe scolaire

→ Renfort avec le recrutement de 2 agents, à temps non complet (20h hebdomadaire)

→ Accueil périscolaire (ALAE) : effectif de l'encadrement des élèves au maximum

→ Plus de souplesse pour assurer le remplacement des agents titulaires absents

→ Diminution de l'amplitude maximale de la journée de travail (11 h au lieu de 12h)

→ Fin de la journée de travail à 19h au lieu de 20h

→ Hygiène renforcé aux petites vacances (3 jours de ménage au lieu de 2 jours)

→ L'entretien des locaux ne devra plus être effectué pendant le temps de classe entre 8h45 et 16h00 en dehors de ceux affectés à la cantine scolaire et les sanitaires (nettoyés 2 fois par jour).

→ Réduction des heures complémentaires effectuées par les agents du J.Club qui assurent l'accueil périscolaire dans le cadre de remplacements (Postes de direction et poste d'entretien)

→ Plus de facilité pour les agents du J.Club de prendre leurs congés annuels entre les périodes scolaires (ALAE) et les vacances scolaires (accueil centre de loisirs sans hébergement)

→ Entretien des bâtiments communaux : augmentation des heures pour l'entretien de locaux supplémentaires (Ateliers municipaux, locations salles du Forum, du Turon de la Mazou, entretien locaux poubelles divers, entretien différents WC publics, communs logements saisonniers, local Foot, Mairie et ses annexes..etc. Les agents des services techniques ne seront plus sollicités pour assurer l'entretien (ménage) des locaux énumérés ci-dessus.

- Signature de 3 contrats aidés dans l'attente des départs à la retraite et du transfert éventuel de la compétence petite enfance
- Temps de travail annualisé (plus de paiement des congés payés)
- Diminution de la masse salariale

Un dossier devra être présenté, avant fin octobre, pour la prochaine réunion du Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, fixée début novembre

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'APPROUVER la modification des rythmes scolaires tel que présenté ci-dessus.

DIT qu'un dossier sera déposé avant fin octobre, pour avis, auprès du Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

2) Intercommunalité

2-1) Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Toy

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de transférer à la communauté de communes dans le bloc de compétences « action sociale », la compétence extrascolaire « centres de loisirs sans hébergement » avec l'Hélios à Barèges et le J Club.

Cela a été délibéré favorablement au précédent conseil de la communauté de communes. Il convient maintenant que chaque commune délibère.

Alain Lescoules : fait la remarque que ce transfert était à l'étude lors du précédent mandat, mais avait buté sur le fait qu'à Barèges Léo Lagrange gère pour le compte de la commune non seulement le centre de loisirs mais aussi la piscine et le bar de l'Hélios. Il se réjouit qu'un accord ait pu être trouvé.

Le maire : c'est donc un signal très fort de la commune de Barèges.

La délibération est prise à l'unanimité.

- Vu les articles L5211-17 à L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux modifications statutaires des Etablissement Publics de Coopération Intercommunal ;

- Vu l'arrêté n° 2008 – 353 – 01 de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées du 18 décembre 2008 portant création de la Communauté de Communes du Pays Toy ;

- Vu les arrêtés de 2011 et 2012 de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées ... portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Toy ;

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Toy ;

- Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Toy du 22 septembre 2015 portant modification statutaire ;

- Considérant la nécessité de modifier les statuts afin de procéder au transfert de la compétence « centre de loisirs » dans le domaine de « l'action sociale » ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- PREND acte et VALIDE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Toy relatif à l'extension de la compétence Action sociale ;

- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre du présent dossier.

2-2) Schéma départemental de coopération intercommunale

Ce point aurait pu faire également l'objet d'une délibération mais celle-ci est différée en attente de la présentation par le bureau d'études Espelia missionné par les 5 communautés de communes des scénarios d'une fusion des 5 communautés de communes, ou d'une fusion de 3 communautés de communes (Gavarnie-Gèdre / communauté de communes du Pays Toy / communauté de communes de St Savin) et de 2 communautés de communes (communauté de communes d'Argelès et communauté de communes du Val d'Azun).

Le calendrier est le suivant :

- Réunion des Présidents des communautés de communes le 30 juillet en Sous-Préfecture
- Réunion de la CDCI en préfecture le 18 septembre et présentation par Madame la Préfète du schéma directeur
- Réunion prévue au forum de Luz le 30 octobre pour la présentation des différents scénarios - fin de l'étude.

Le maire précise donc qu'il n'a pas voulu faire délibérer le conseil municipal le 7 octobre, avant le rendu final de l'étude mais il souligne la cohérence territoriale de la proposition de la Préfète. La nouvelle communauté de communes compterait 48 communes et 15 641 habitants. Elle constituerait une véritable entité géographique au cœur du massif Pyrénéen, un vrai bassin de vie. Elle atteindrait la taille critique et le poids nécessaire pour être crédible face à nos interlocuteurs et partenaires financiers et institutionnels.

La fiscalité de cette communauté de communes à 5 sera en FPU une Fiscalité Professionnelle Unique (et non additionnelle comme ce serait le cas dans le scénario à 3). Quoiqu'il en soit cette fusion ne sera pas simple que ce soit à 5 ou à 3.

En qualité de Président de la communauté de communes, il a proposé de participer au débat municipal au sein de chaque conseil pour les communes qui le souhaiteraient.

Alain Lescoules : la réunion au forum du 30 octobre est-elle publique ?

Le maire : elle n'est pas publique mais les élus de la communauté de communes du Pays Toy sont tous conviés.

Il précise que le vote des communes n'a qu'un avis consultatif, de même que le vote de la CDCI.

La Préfète peut valider son projet sans tenir compte des avis.

Laurent Cazaux : peut-on avoir les 2 scénarios (5 et 3) avec les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux. Il est très difficile de se faire un avis ainsi.

Le maire : il demandera aux services administratifs de la CCPT de faire un résumé pour éclaircir le débat.

En CDCI, on parle souvent de périmètre et le débat se focalise sur l'entrée ou non des stations de ski.

Sur le scénario à 3, on peut déjà souligner que Cauterets n'est pas d'accord pour l'intégration des stations de ski.

Alain Lescoules : il n'y a pas que Cauterets qui y est hostile. Pourquoi ne pas dire également que Pascal Arribet, Jean-Louis Noguère se sont prononcés contre l'intégration des stations de ski très nettement lors d'une réunion de la communauté de communes.

Le maire : ce débat est interne à la communauté de communes du Pays Toy.

Alain Lescoules : oui, mais on ne peut pas présenter honnêtement les choses si on ne parle que de la station de Cauterets, et pas de celle du Tourmalet.

3) Acquisition d'une sono mobile

Cette décision a pour but de mettre à la charge de l'office de tourisme le coût HT de l'acquisition d'une nouvelle sono.

L'achat sera fait par la commune et remboursé par l'office de tourisme pour que cet appareil figure dans l'inventaire de la commune.

Alain Lescoules : qu'est devenue l'ancienne sono ?

Le maire : après réparation par la commune, elle est mise à la disposition de l'office de tourisme.

La délibération est prise à l'unanimité.

Suite à un accord entre la commune de LUZ-SAINT-SAUVEUR et l'OFFICE de TOURISME, il a été décidé que celui-ci participerait à l'acquisition de ce nouvel équipement. En effet, l'ancienne sonorisation mobile, acquise par la commune et utilisée uniquement par l'OFFICE de TOURISME, restera la propriété de l'Office.
L'OFFICE de TOURISME se propose de reverser à la commune le montant HT du nouvel équipement à hauteur de 1 542,75 €.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la participation financière de l'OFFICE de TOURISME pour l'acquisition de la sonorisation mobile par la commune,
- Décide d'inscrire en dépense d'investissement du budget principal à l'article 2188-ONA cet achat pour 1851,30 € et en recette d'investissement à l'article 1328-ONA la participation de l'OFFICE de TOURISME pour 1 542,75 €.

4) Remboursement par l'école à la commune de l'achat de 2 vidéoprojecteurs

Comme par l'an passé pour les TBI, il est proposé que la commune achète ces 2 vidéoprojecteurs et l'école rembourse la commune sur le HT, soit 1 390€.
La délibération est prise à l'unanimité.

Pour l'équipement informatique des classes de l'école primaire, son Directeur sollicite la commune de Luz-Saint-Sauveur pour l'achat de 2 vidéoprojecteurs. Il propose pour cela de participer financièrement, par le biais de l'amicale luzéenne, à hauteur du coût HT de la dépense. Soit une participation de 1390 € sur un total de 1 668 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- accepte la proposition du Directeur de l'école primaire,
- décide d'acheter les 2 vidéoprojecteurs pour un coût total de 1 668 € TTC.
- D'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal 2015 à l'article 2183-ONA pour 1 668 € TTC et la recette correspondante en section d'investissement à l'article 1328-ONA pour 1 390 €.

5) Convention de mise à disposition de la salle de jeux du J Club à l'association Kdance

Il s'agit d'une régularisation, car c'est le cas depuis 1 an, mais la convention fixe les engagements des parties : assurance, nettoyage...

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés à la Maison Gradet-Poque pour l'association KDANCE. Cette dernière souhaite utiliser une partie des lieux affectés au centre de loisirs JClub afin d'y dispenser des cours de gymnastique tous les lundis de 14h30 à 18h30 pendant l'année scolaire 2015/2016 mais en dehors des vacances scolaires.

Après en avoir pris connaissance le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette mise à disposition à titre gratuit entre la commune et l'association KDANCE
- mandate Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

6) Admissions en non-valeur

Cela concerne le budget principal : cantine
Les budgets eau et assainissement : redevances

et cela porte sur les années 2010 à 2014.

Il n'y a pas de décisions modificatives à prévoir car des provisions avaient été prévues et elles sont suffisantes.

Budget assainissement : 92,00 € TTC

Budget principal : 697,54 € TTC

Budget eau : 798,91 € TTC

Cela n'interrompt pas les poursuites par la perception.

La délibération d'admission en non-valeur, pour chaque budget, est prise à l'unanimité.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie sur les produits communaux irrécouvrables en date du 06/06/2015,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **92.00 €** pour les années 2010 à 2014.

ANNEES	H.T.	T.V.A.	T.T.C
Liste n°	1775040832		
2010	0.00 HT	0.00 TVA	52.73 TTC
2013	0.00 HT	0.00 TVA	7.13 TTC
2014	0.00 HT	0.00 TVA	12.24 TTC
Sous total	0.00 HT	0.00 TVA	72.10 TTC
Liste n°	833132032		
2011	0.00 HT	0.00 TVA	19.68 TTC
Sous total	0.00 HT	0.00 TVA	19.68 TTC
Liste n°	1778460232		
2013	0.00 HT	0.00 TVA	0.22 TTC
Sous total	0.00 HT	0.00 TVA	0.22 TTC
TOTAL	0.00 HT	0.00 TVA	92.00 TTC

DIT que cette dépense sera imputée sur l'article 6541 du Budget Annexe REGIE ASSAINISSEMENT de la Collectivité sur l'exercice 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie sur les produits communaux irrécouvrables en date du 03/06/2015,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **798.91 €** pour les années 2008 à 2014.

ANNEES	H.T.	T.V.A	T.T.C
Liste n°	1776440832		
2008	0.00 HT	0.00 TVA	109.70 TTC
2009	0.00 HT	0.00 TVA	51.63 TTC
2010	0.00 HT	0.00 TVA	157.62 TTC
2011	0.00 HT	0.00 TVA	159.44 TTC
2012	0.00 HT	0.00 TVA	205.22 TTC
2013	0.00 HT	0.00 TVA	10.34 TTC
2014	0.00 HT	0.00 TVA	56.39 TTC
Sous total	0.00 HT	0.00 TVA	750.34 TTC
Liste n°	833131732		
2011	0.00 HT	0.00 TVA	48.57 TTC
Sous total	0.00 HT	0.00 TVA	48.57 TTC
TOTAL	0.00 HT	0.00 TVA	798.91 TTC

DIT que cette dépense sera imputée sur l'article 6541 du Budget Annexe REGIE EAU de la Collectivité sur l'exercice 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie sur les produits communaux irrécouvrables en date du 03/06/2015,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 697.54 € pour les années 2008 à 2014.

ANNEES	H.T.	T.V.A.	T.T.C
Liste n°	1776640232		
2008	262.25 HT	0.00 TVA	262.25 TTC
2009	198.60 HT	0.00 TVA	198.60 TTC
2010	231.00 HT	0.00 TVA	231.00 TTC
2013	0.02 HT	0.00 TVA	0.02 TTC
2014	5.67 HT	0.00 TVA	5.67 TTC
Sous total	697.54 HT	0.00 TVA	697.54 TTC
TOTAL	697.54 HT	0.00 TVA	697.54 TTC

DIT que cette dépense sera imputée sur l'article 6541 du Budget PRINCIPAL de la Collectivité sur l'exercice 2015.

7) Approbation des agendas d'accessibilité des établissements recevant du public de la commune

La réalisation de ces agendas, qui s'impose à la commune, faute de s'exposer à des recours, a été effectuée dans les délais fixés par l'Etat.

Le maire félicite le travail de Brigitte et Claire en septembre pour avoir ficelé un dossier pas aussi simple qu'il y paraissait au premier abord.

Les agendas concernent les thermes, l'école, l'église et le musée du trésor et les travaux sont étalés sur les années 2016-2017 et 2018.

Alain Lescoules : s'associe bien sûr aux félicitations mais tient à souligner qu'un gros travail avait été fait par la précédente municipalité avec la réalisation des diagnostics accessibilité et la prise en compte de leurs préconisations dans les réhabilitations lourdes effectuées : piscine, gymnase, forum.

Le maire : les services ont choisi de faire ces agendas en interne mais cela n'a pas été si simple que cela.

La délibération est prise à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que la réalisation de ces agendas s'impose à la commune.

Suite aux diagnostics accessibilité confiés en 2011 à Socotec, la commune a effectué à l'occasion de réhabilitations lourdes : forum, piscine, gymnase et office de tourisme les travaux d'accessibilité.

Des attestations de conformité de ces établissements par rapport aux règles d'accessibilités ont donc été signées par le maire pour ces établissements ainsi que pour la Maison Gradet Poque dont le permis de construire a été délivré le 7/09/2006 et le procès-verbal de la commission accessibilité émis en 2007.

Par contre, il a été nécessaire d'élaborer des agendas d'accessibilité pour les établissements suivants : les Thermes, l'école, l'église et le Musée du Trésor, l'accès extérieur aux bâtiments de la Poste et de la perception.

Les travaux ont été étalés sur 3 ans de 2016 à 2018, de la façon suivante :

2016 : Poste : 1 000 €
Perception : 6 000 €
Ecole : 49 939 €
Thermes : 32 240 €

2017 : Thermes : 41 200 €
Eglise – Musée : 22 935 €

2018 : Thermes : 13 000 €

Une dérogation a été demandée pour la gendarmerie actuelle, une nouvelle gendarmerie étant en construction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à réaliser les agendas d'accessibilité des ERP de la commune.

8) Avenant marché public place du 8 mai

Annie Sagnes : La mise en place des lauzes qui nous ont été offertes par M. Latapie s'est révélée plus complexe que prévu. L'entreprise a réalisé des coffrages pour éviter les ruissellements de bordures, ce qui a créé une plus-value. Une résine de finition sera aussi mise en œuvre pour la protection des surfaces. Un avenant global soldera le marché.

Alain Lescoules : regrette qu'il n'y ait pas eu de véritable architecte pour cet aménagement. Il déplore un gros dégât des eaux.

Annie Sagnes : précise avoir vérifié le système d'évacuation des eaux pluviales dont le réseau a été refait et renforcé.

Le maire : ce n'est pas honnête de dire cela, les dégâts des eaux ce jour-là étaient dus au ruissellement de la côte d'Arnaud, et pas du tout aux travaux de la place du 8 mai.

Alain Lescoules : curieux, cela ne se produisait pas avant.

Annie Sagnes : tient au contraire à louer le très beau travail de Damien Brégler géomètre et urbaniste, très professionnel et le faible coût de sa prestation.

9) Emprunt CDC pour la construction de la nouvelle gendarmerie

Il faut délibérer à nouveau pour respecter la forme voulue par la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 seul emprunt mais avec 2 lignes de prêt. Les montants sont inchangés par rapport à la délibération prise en janvier 2015.

Le taux est celui du livret A à la date d'entrée en vigueur du contrat plus 1 %.

Le maire indique que depuis janvier 2015, le taux a baissé.
Il précise que les travaux ont commencé et doivent se terminer en octobre 2016, pour une entrée dans les lieux avant la fin 2016.
La délibération est prise à l'unanimité.

Le Conseil municipal de Luz Saint Sauveur, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la commune de Luz saint sauveur est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations :
un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 063 227,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 :

Type :PLF construction
Montant :1 847 824,00 €
Périodicité des échéances : Annuelle
Durée de la période de préfinancement : sans
Durée de la période d'amortissement : 40 ans
Dont différé d'amortissement : sans
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,0 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement : **Amortissement** déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances : de 0% à + 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Ligne du prêt 2 :

Type :PLF foncier
Montant :215 403,00 €
Périodicité des échéances : Annuelle
Durée de la période de préfinancement : sans
Durée de la période d'amortissement : 50 ans
Dont différé d'amortissement : sans
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,00 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement : **Amortissement** déduit de l'échéance
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances : de 0% à + 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

A cet effet, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

10) Achat d'un tableau

Il s'agit d'un tableau réalisé par Louis Antoine Capdevielle, peintre Bigourdan majeur – 1849-1905 dont beaucoup de toiles sont exposées dans différents musées.

Il a séjourné à l'hôtel Pintat à St Sauveur et a réalisé un tableau du quartier thermal. C'est ce tableau, de 1,90m x 2,50m qui est proposé à la vente pour un montant de 2 900€ après restauration.

Ce tableau pourrait trouver sa place aux thermes, car il fait partie de notre patrimoine.

Le maire souhaite cependant attendre les résultats financiers de l'année 2015, avant de prendre une décision.

Annie Sagnes : j'ai demandé aux propriétaires de nous réserver ce tableau. Il n'est plus possible de le bloquer plus longtemps.

Alain Lescoules : ce n'est pas le moment d'investir dans un tableau compte tenu des difficultés financières.

L'achat de ce tableau est donc en suspens.

11) Versement d'une participation à l'école d'Esquièze pour des activités scolaires

Il s'agit de verser une subvention pour certaines activités : ski, spectacle et voyage scolaire à Banyuls pour les 5 enfants luzéens scolarisés à Esquièze.

Cela représente la somme de 530€.

Alain Lescoules : il y a une école à Luz ! Nous avons entrepris il y a plusieurs années une tentative de regroupement des écoles : Esterre, Luz, Esquièze pour éviter les fermetures d'écoles ou de classes, et défendre l'emploi et éviter les querelles entre les écoles. Ce projet a été torpillé par certains enseignants.

Annie Sagnes : ou au contraire nous avons voulu défendre l'emploi et le service public en maintenant nos écoles. C'est grâce au combat de nombreuses personnes que les écoles ont si bien résisté en Pays Toy, et les postes de l'éducation nationale qui vont avec.

Le maire : de toute façon, cela marche aussi dans l'autre sens, car il y a aussi des enfants d'Esquièze scolarisés à Luz, donc cela ne pose pas de problèmes majeurs.

La délibération est mise aux voix : 8 pour, 4 contre et 3 abstentions.

Monsieur le maire propose de verser à l'école d'Esquièze-Sère une subvention pour participer aux financements des activités scolaires suivantes :

- Cours de ski : 16 € par enfant
- Intervenants spectacle : 37 € par enfant
- Voyage scolaire à Banyuls : 53 € par enfant

Compte tenu du nombre d'enfants résidant à Luz et scolarisés à Esquièze, soit 5, la participation à verser à l'école d'Esquièze s'élèvera à 530 €.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions décide de verser 530 € à l'école d'Esquièze.

12) Attribution du marché de travaux pour la remise en état de la voirie-chemin du pont de la sarre ou chemin vieux

Monsieur le maire explique qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux de voirie auprès de 5 entreprises.

L'entreprise Soares n'a pas pu remettre une offre. Les entreprises SBTP, Colas, Malet et la Routière des Pyrénées ont présenté une offre.

Après analyse les critères étant le prix et les délais de réalisation, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Colas pour un montant HT de 74 415,93€ pour une estimation des services techniques évaluée à 90 000€ HT.

L'entreprise s'engage à réaliser les travaux en 3 semaines. Ceux-ci seront réalisés en octobre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise Colas.

L'ordre du jour est terminé

Le maire : les élus d'opposition m'ont fait parvenir un texte qui comprend de nombreuses questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre.

Il est procédé à la lecture du paragraphe d'introduction.

« Monsieur le Maire, Monsieur le Président du S.I.V.O.M de LUZ ARDIDEN, A la lecture de l'ordre du jour du conseil municipal du 07/10/2015 nous constatons avec stupeur qu'aucun point d'information concernant la station de LUZ ARDIDEN n'y figure. Devant l'inquiétude légitime et grandissante manifestée au quotidien par de plus en plus de nos concitoyens, nous nous devons de tenter d'obtenir des explications de votre part. Vous utilisez régulièrement le mot « stratégie » pour communiquer sur votre action concernant la station de ski, aussi nous souhaiterions avoir des éclairages sur celle-ci, tant vos atermoiements et vos tergiversations ne nous permettent pas d'en définir les contours et au contraire nous font douter de votre volonté et de votre capacité à vouloir trouver des solutions et à prendre les bonnes décisions. Après vous être séparé d'une majeure partie des cadres compétents et indispensables au bon fonctionnement de notre station, vous aviez indiqué pouvoir répondre aux besoins en privilégiant la promotion interne. La communication lamentable d'un élu –employé aurait provoqué le renoncement de personnels qualifiés! Est-ce vrai ? Envisagez-vous de recruter ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer par quels moyens, vos pistes, les conditions de ces éventuels « transferts » notamment financières ? Avez- vous l'intention de remettre en question la double direction de l'office de tourisme et de la station de ski ? Elle ne donne pas satisfaction et au contraire fait ressortir les limites dont nous vous avons fait part! »

Le maire : tout d'abord, je ne me suis pas séparé de la majeure partie des cadres. Ce n'est pas vrai et ce n'est pas sain de dire cela : Etienne Cayez est malade, Marie Tourreil est partie d'elle-même, j'ai essayé de la retenir. Alain Batan aussi. Il avait même entrepris des négociations avec d'autres stations avant les élections municipales. Nous avons avec Kiki et Cayez deux personnes solides et expérimentées ; ce qui avait motivé notre choix d'une direction avec deux casquettes : Luz-Ardiden et l'office de tourisme. La situation, avec le décès de Kiki et la maladie d'Etienne, a maintenant complètement changé.

Alain Lescoules : pourquoi vous ne citez pas Francis Guiard ? Vous savez très bien que les personnes que vous énumérez plus haut sont parties dans son sillage.

Le maire : Nous aurions gardé Francis Guiard mais seulement sur la station de Luz. Ça ne s'est pas fait. C'est lui qui a démissionné.

Alain Lescoules : Vous plaisantez quand vous dites que vous ne l'avez pas viré ! Ce n'est pas notre vision des choses ni celle de l'intéressé.

Je tiens à dire qu'Alain Batan et Marie Tourreil font le « bonheur » des structures qui les emploient maintenant.

Le maire : nous allons remplacer Etienne Cayez par Madame Martine Goya, l'ancienne trésorière, en détachement de 1 an par la Direction des Finances Publiques.

Philippe Fernandez intégrera l'équipe de la station. Nous avons besoin d'un regard objectif, d'une expertise pour générer des économies dans les charges d'exploitation.

Alain Lescoules : quel est le coût, le temps de travail ?

Le maire : Philippe Fernandez sera à temps plein pendant la saison d'hiver. Il s'agit d'une mise à disposition par Ski-Resort-International (les Andorrans) d'un montant total de 80 000€, soit 15 000€ de plus que le coût chargé de Christian Marque.

Alain Lescoules : avant, vous parliez de promotion interne avec Régis Martin pour remplacer Kiki Marque.

Le maire : comme je viens de le dire, nous voulions un œil extérieur, mais sur le terrain. Comme un consultant à temps plein qui va partager son savoir et faciliter une promotion interne.

Alain Lescoules : Francis Guiard ne pesait qu'à 30% de son salaire sur les comptes de la station de ski et il était responsable de la station. Les 50% du salaire de l'actuel directeur, Sébastien Marck pèsent plus, auxquels il faut ajouter 80 000€ pour Philippe Fernandez. A ce sujet, je ne mets nullement en doute les compétences de cette personne mais compte tenu du mode de « recrutement » choisi ne fallait-il pas un marché public ?

Le maire : si, effectivement, il y a eu consultation et ouverture de plis.

Alain Lescoules : dans cette organisation, qui aura le pouvoir et la responsabilité d'ouvrir la route, de déclencher des avalanches. Avant votre arrivée c'était Francis Guiard. Dans le classement des stations, sur la saison dernière, on est lanterne rouge avec -476 000€ de chiffre d'affaire.

Magalie Salis : effectivement, on a été la dernière station à ouvrir après les grosses chûtes. Gavarnie a ouvert avant.

Alain Lescoules : on a souffert de l'inexpérience de votre directeur. On a comptabilisé 5 à 6 jours d'ouverture de moins que les autres stations.

Le maire : cela a toujours été Kiki Marque le responsable de la route, pendant et après Francis Guiard.

Jérôme Lurie : la route a été fermée le gros week-end de février mais cela a été le cas de toutes les stations. Le reste du temps elle a été fermée par arrêté préfectoral qui ne dépend pas de nous.

La route de Luz-Ardiden est par ailleurs très avalancheuse.

Alain Lescoules : tiens ! La route devient un problème maintenant. Je croyais, selon vous, que c'était « un atout ».

Question écrite :

« A quel stade de la réflexion en êtes-vous, concernant les discussions avec les élus de la station de ski de Cauterets ? Calendriers et fréquences de réunions,... Suivez-vous d'autres pistes. »

Le maire : Michel Aubry doit fixer une réunion mi-octobre. Je ne connais pas la date exacte. Nous attendons une proposition sérieuse de répartition des recettes entre les 2 domaines.

Alain Lescoules : nous sommes le 7 octobre et vous nous parlez d'une réunion mi octobre sans connaître la date !

Le maire : C'est quoi le sous-entendu ? qu'il n'y aura pas de réunion ? que ce n'est pas vrai ?

Alain Lescoules : de toute façon, quand on arrive en parlant de barbelés sur les pistes, on ne peut pas parler de discussions sérieuses.

Le maire : Il n'y a pas eu de discussion de barbelés

Hervé Marchand : mais sûrement c'était une plaisanterie, quelqu'un avait évoqué l'histoire du Tourmalet, c'était évident.

Le maire : c'est vraiment n'importe quoi de réduire des heures de travail avec Cauterets à ça..

Alain Lescoules : dans la situation actuelle, on ne plaisante pas avec ce genre de choses.

Question écrite :

« Il semblerait que vous, maire de LUZ SAINT SAUVEUR et président du SIVOM de LUZ ARDIDEN ainsi que Monsieur le maire d'ESQUIEZE-SERE, président de la régie de LUZ ARDIDEN ayez abandonné vos sièges au conseil d'administration d'NP'Y pour laisser place à deux autres personnes appartenant à la majorité du conseil municipal de LUZ SAINT SAUVEUR. N'est-ce pas un aveu d'abandon de la station de LUZ ARDIDEN ? Ce choix a t'il été validé par les élus du SIVOM et de la régie ou a t'il été imposé ? Existe-t-il une délibération entérinant cela ? »

Le maire : nous avons tous les deux été remplacés à NP'Y. C'est pour le mieux, pour une meilleure compréhension et une meilleure coopération au sein de ce groupement.

Question écrite :

« Est-il vrai que vous devez 100 000€ à NP'Y »

Le maire : c'est tendu actuellement au niveau de la trésorerie, et il y a un certain nombre de factures en retard.

Question écrite :

« Après avoir expliqué qu'il n'était pas utile de réaliser la V3 (grande visite) du télésiège de la source, vous seriez revenus sur votre décision. Nous nous en réjouissons ! Pouvez-vous nous signifier quand seront effectués les travaux et comment seront-ils financés ? »

Le maire : en raison du risque de notoriété que cela faisait peser sur la station, nous avons changé d'avis. Nous avons négocié un paiement des pièces en 2016. Par contre nous n'avons jamais dit que la V3 n'était pas utile.

Alain Lescoules : un de vos conseillers a textuellement dit : « plus aucune station ne s'offre le luxe d'avoir des remontées en doublon ». Je vous renvoie au compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2015 que vous venez de nous adresser.

Question écrite :

« Pouvez-vous nous indiquer si les achats de la dameuse et du chasse-neige, objet de la controverse avec l' élu- employé, seront maintenus et pouvez-vous nous indiquer que devient ou deviendra la convention de déneigement avec le conseil départemental ? »

Le maire : il y a un renouvellement légitime du matériel mais jamais vous ne vous êtes posé la question : Est-ce qu'on peut se le permettre ? C'est la question.

Les 1 500 000 € de contributions des communes à l'équilibre de Luz-Ardiden, c'est chaque année.

En conséquence de quoi, on se trouve devant la situation suivante :

Dette de 14 millions d'euros, soit plus de 300 % du chiffre d'affaires. Un déficit cumulé de 960 000 € et pas la moindre remise en question de votre part !

C'est la question que vous auriez dû vous poser plus tôt « Est-ce qu'on peut se le permettre ? » et peut être qu'aujourd'hui on n'en serait pas là.

Alain Lescoules : Nous avons un projet que vous avez démoli en faisant peur. Vous, vous n'en avez pas ! On a lancé des études, qui là aussi d'après-vous ne servaient à rien.

Le maire : C'est sous votre gestion que l'on est passé de

777 000 € de déficit en 2011

817 000 € en 2012

962 000 € en 2013

Pour notre part, fin 2014, on a réussi à le réduire de 160 000€. Il est revenu à 800 000€. C'est pour cela que l'on se pose, entre autre, la question de savoir pour chaque investissement si c'est nécessaire.

Alain Lescoules : vous avez fêté les 40 ans. Dans 2 ans, à cause de vous, la station fermera.

Le maire : En 2013, au moment où notre dette et notre déficit avaient explosé vous avez remis 1 300 000€ d'emprunt pour le second tapis des débutants. Alors que nous le voyons aujourd'hui, on ne pouvait pas se le permettre ! C'est un bel outil, c'est utile mais ça n'a pas ramené le moindre skieur supplémentaire.

Alain Lescoules : là encore vous ne dites pas tout : face à ces 1 000 000 € de dépenses, il y avait 750 000 € de subventions.

Question écrite :

« Vous avez mis en avant la carte des trois stations du Pays TOY l'an passé comme étant l'un des événements majeurs de votre action, qu'en est-il aujourd'hui ? »

Le maire : Tout d'abord merci de souligner la mise en place rapide et le succès l'an passé de cette carte.

Cette année des ajustements ont été demandés par Gavarnie (pour inclure des prestations sur le domaine Granvalira) que les 2 autres stations n'ont pas souhaité. En conséquence Gavarnie a demandé exclusivement un forfait Pays Toy : il n'y aura donc pas de réduction de 50% sur les autres stations NP'Y. Le forfait 3 stations saisonnier est proposé à 576 € cette année, contre 490 € l'an dernier. Le calendrier de vente NP'Y avec - 40 %, puis - 30 % a constitué un handicap pour la promotion et la vente de cette carte.

Alain Lescoules : ce produit ne se vendra pas. Il est beaucoup trop cher. C'est seulement un effet d'annonce.

Question écrite :

« Nous sommes à deux mois de ce qui pourrait être le début de saison, l'« immaculada » et aucune communication sérieuse n'existe et n'est relayée par aucun media concernant les dates d'ouverture, les tarifs, le recrutement du personnel etc.... rien de bien rassurant vous en conviendrez. »

Le maire : le plan de communication se met en place.

Question écrite :

« Ce n'est pas non plus le dernier rapport de la chambre régionale des comptes, ni les propos de M.le président de la régie par rapport à l'impact de ce mandat sur sa vie de famille lors du dernier conseil de régie, ni encore les rumeurs que vous pourriez nous confirmer sur la suppression de deux postes de caissières et de trois postes au self qui rassureront.

Alors M. le maire même si l'épreuve s'avère difficile, en dehors de toute autosatisfaction, faites en sorte de nous tracer une voie crédible, une ligne d'espoir pour l'avenir de notre station. »

Le maire : 1) concernant le rapport de la CRC, je reviens sur les 2 recommandations de celle-ci :

1. Le redimensionnement de l'offre à un niveau d'activité générant un déficit supportable fiscalement par les communes concernées. Nous y répondons par l'emploi des 2 cadres déjà évoqué, Philippe Fernandez de PGI et Madame Martine Goya.
2. L'adossement à des collectivités de rang supérieur pour assurer de manière durable la couverture des charges financières et par là même le grand équilibre de la station. Nous y répondons par le travail mené sur le regroupement des intercommunalités, avec le conseil départemental, avec la députée et par la poursuite de la négociation menée avec Cauterets.

2) concernant la réduction des effectifs des saisonniers, je ne confirme pas ces chiffres mais je confirme que l'équipe des saisonniers sera resserrée. Cela devrait vous rassurer plutôt que de vous inquiéter.

Au moins on a conscience de la situation et on essaie de faire des économies.

3) Pour finir, je trouve votre allusion à la vie privée de Monsieur le Président de régie d'un total manque d'élégance et de tact.

Alain Lescoules : le manque d'élégance est plutôt le fait de Monsieur le Président de la régie, lui-même qui parle publiquement de l'impact d'un mandat qu'il a choisi sur sa vie de famille devant des employés qui s'inquiètent fortement de leur emploi.

Par ailleurs, je souligne que les comptes du restaurant du Bédéret s'équilibraient avant avec du personnel de la régie. Maintenant les 2 restaurants, l'un en gestion privée (le Bédéret) et l'autre publique (self Aulian) se concurrencent et la conséquence en sera la baisse des embauches sur le self d'Aulian.

Le maire : Je vois que vous persévérez dans le manque de tact.

Je reviens à votre paragraphe d'introduction. Je note que vous mettez en doute ma volonté de trouver des solutions pour Luz-Ardiden. Sous la forme de questions, vous m'accusez d'abandonner la station de Luz-Ardiden. Alors que je suis partout au travail pour la station : au conseil départemental, à la Sous-Préfecture, à la CDCI, et surtout j'échange avec tous les élus des vallées des gaves.

Il y a deux choses pour lesquelles je suis CERTAIN. Je sais, et je suis certain que ma volonté de trouver des solutions pour la station est inébranlable. Et je sais aussi que je ne suis pas le seul. Je suis certain que les élus du SIVOM et de la régie sont tous déterminés à trouver des solutions pour la station.

Bien sûr je suis dans le questionnement par rapport à ma propre contribution à l'Ardiden.

Mais je suis certain d'une chose, je suis certain que ça ne pouvait pas continuer comme c'était il y a deux ans.

Malgré toutes ces économies : plus de 300 000€ en 2 ans, on est dans une situation financière très délicate, en particulier sur le plan de la trésorerie.

N'attendez pas de ma part des déclarations faussement rassurantes.

Face à la difficulté dans laquelle est la station, je ne sais pas si j'ai le pouvoir ou la capacité de renverser la situation que vous nous avez laissée mais je sais que je vais continuer de m'y employer. Le plus important, c'est la volonté de réussir et je me répète, je trouve déplacé vos commentaires suggérant que je n'ai pas envie de trouver des solutions.

Hervé Marchand : même si on part avec Cauterets, il faudra attendre au moins 3 ans la mise en fonction. D'ici là, les économies sont indispensables.

Le maire : vous avez procédé à une véritable fuite en avant. Il fallait se poser ces questions avant.

Alain Lescoules : je constate que, même en réalisant enfin la difficulté de la situation (années sans neige, intégration des amortissements, problèmes de la route,...), vous continuez à nous mépriser.

Marie-Rose Haurine : Ce n'est pas vrai, Alain !

13) Questions diverses

1. Tenue d'une commission des finances anticipée le mercredi 4 novembre à 14h30

Le maire : Cette réunion de travail aura pour objet la préparation du budget 2016. Les choses se compliquent également sur le budget communal : baisse forte de la DGF, augmentation du FPIC, contribution au SIVOM du Pays Toy en augmentation en raison des restes à charge des crues, agenda d'accessibilité, charge de personnel en raison des départs à la retraite.

Je souhaite donc anticiper au maximum.

Vous êtes tous invités à y participer.

2. Question de Babet Pourtet

Elle demande quand le pont de Cureilles sera posé. Cela va poser problème pour les troupeaux.

Hervé Marchand : il devait être posé la semaine dernière mais l'entreprise a rencontré des difficultés.

Le maire : profite de cet aparté sur l'Yse pour dire qu'à ce jour les recettes de la micro-centrale s'élèvent à 596 000€. Ce qui nous place au-dessus du montant de recettes de notre BP 2015.

3. Fermeture de la maternité et du centre de réanimation de Lourdes

Le maire : La maternité et le centre de réanimation de Lourdes vont fermer. C'est un véritable gachis et c'est en totale contradiction avec la déclaration du premier ministre qui a présidé le Conseil National de la Montagne à Chamonix le 25 septembre dernier, au cours duquel il a été question de la seconde loi montagne qui doit être votée en 2016 et dans laquelle il souhaite garantir l'accès des habitants de la montagne à un service de santé d'urgence à moins de 30 minutes.

Il donne lecture d'extraits de la lettre de Chantal Robin Rodrigo, cosignée par Madame Josette Bourdeu, maire de Lourdes et Louison Armary adressée à Mme le Ministre de la santé et à l'Agence Régionale de Santé pour s'indigner de ces fermetures avant la mise en application de la seconde loi montagne.

Cela fait longtemps qu'il n'y a plus de publication de poste de gynécologie à l'hôpital de Lourdes alors que les 2 praticiens vont prendre leur retraite.

L'égalité des territoires, c'est un mythe de l'administration française. Il n'y a pas d'égalité des territoires.

Alain Lescoules : tient à signaler la lutte syndicale de Bruno Gay-Capdevielle pour la défense de l'hôpital de Lourdes.

Il y avait peu de personnes pour lutter à ses côtés, alors que la moindre manifestation contre l'ours rassemble au minimum 500 personnes.

C'est scandaleux de s'émouvoir maintenant.

Lui y était à ces manifestations ; ce n'est pas le cas de tout le monde autour de cette table.

Protestations de certains autour de la table.... ;

Le maire : ce n'est pas correct de sous-entendre le manque d'engagement des élus du CM de Luz, chacun contribue à sa façon et ce n'est pas le nombre des personnes présentes ou non aux manifestations qui a entraîné la fermeture de l'hôpital, mais l'absence de publication de postes d'obstétricien, et la volonté de l'ARS.

4. La gendarmerie

La cérémonie de la pose de la première pierre se tiendra le mardi 13 octobre à 11 h. Vous y êtes tous invités. La fin des travaux est prévue pour octobre 2016.

5. Jazz à Luz

Au risque de faire de l'autosatisfaction je voudrais vous donner les chiffres préliminaires (avant bilan officiel) du 25^{ème} festival de Jazz à Luz, d'intérêt communautaire pour la première fois.

J'ai reçu Karine et François hier. Le festival 2014 était déjà un bon cru en terme de fréquentation, mais le festival 2015 affiche une augmentation de 26% des abonnements vendus et une augmentation de 35% du nombre d'entrées payantes vendues (pour un total de 3 710 tickets vendus, 1 000 de plus que l'année dernière).

Programmation, communication, anniversaire, diversité des lieux, météo : ce sont des points très positifs et encourageants.

Le fait que l'évènement soit maintenant porté par la communauté de communes a eu un impact important dans l'état d'esprit de nombreux élus de la vallée car ils ont assisté à certains concerts.

Au 1^{er} janvier 2017, cette compétence devrait être transférée lors de la fusion à 5 ou à 3.

Or la CCPT est la seule à avoir cette compétence. Il est donc essentiel que les autres évènements sur les autres communautés de communes ne soient pas vécus comme concurrents pour affirmer la compétence « évènements » au sein de la nouvelle communauté de communes qui sera créée.

6. Octobre Rose

Le maire remercie Sylvie Hèches et toute l'équipe des thermes pour l'organisation des évènements.

Il remercie également Laurent Cazaux et tous les guides, les sponsors et Xavier Demoury pour la confection à titre gracieux de la banderole tendue entre les 2 falaises de la brèche de Roland.

Le spectacle de théâtre à la maison de la vallée était excellent.

Jérôme Lurie : le coût du spectacle étant couvert grâce aux sponsors, les dons des spectateurs : 1 100€ iront intégralement à la ligue contre le cancer.

7. Fête de la St Michel

Cela a été une très belle fête, avec de nombreuses nouveautés, mais toujours ancrée dans la tradition. Un très beau succès pour la soirée d'ouverture le vendredi soir. Les retours sont très positifs. Le maire note la participation plus importante au concours agricole du Samedi matin, il y avait plus de moutons.

Le maire se tourne vers l'opposition et demande s'il y a des commentaires sur la foire de la St Michel ? Pas de réponse à cette question.

8. Le Bastan

Les travaux sont complexes et la maîtrise d'œuvre assurée par le bureau Egis donne pour l'instant entière satisfaction.

Il restera de nombreux travaux à faire dans le programme PAPI : aval de Luz rive droite, et la zone en amont de Luz.

Hervé Marchand : en aval du pont de Luz rive gauche les travaux seront terminés à la fin de cette semaine, début de l'autre.

Il y a un pavage libre sous le pont de Luz et sur un tronçon allant du haut du camping Toy au bas du cabinet médical.

Une reprise en sous œuvre des berges est également effectuée sur ce tronçon.

Il y a beaucoup de passage de camions vers le secteur des Glarets car il y a un déficit de pierres.

Magalie Salis : tient à prévenir que les camions roulent beaucoup trop vite devant le collège. C'est très dangereux.

Le maire : il faut faire passer l'information au maître d'œuvre. Il y aura 100 rotations par jour sur 10 jours.

9. L'Yse

Les travaux vont démarrer sous peu, du pont de Villenave au pont de l'Egalité.

En effet, les travaux du pont dit du casino ne pourront démarrer qu'au printemps.

Il faut donc entre-temps conserver le pont de la sarre et différer les travaux en rivière de tout ce secteur.

Pour l'ouvrage de rétention des matériaux prévu à l'amont du pont de Villenave, une piste d'accès sera réalisée sur Luz, à la limite du territoire de la commune d'Esterre, et en prolongation de la piste d'Esterre. Cette piste arrivera légèrement en amont de l'ouvrage projeté et permettra son entretien.

10. Projet maison des services à la poste

Le projet est à l'étude mais sous réserves des conséquences sur le point d'appui situé à la maison Gradet Poque.

11. Elections régionales

Elles se tiendront les 6 et 13 décembre 2015. Je vous demande de réserver vos agendas.

Le maire clôt la séance en demandant à nouveau au conseil, au public de ne pas douter de sa volonté de s'engager, et termine par cette phrase : « je pense qu'on peut ne pas être d'accord mais on peut vivre en paix et dans l'harmonie et c'est ce que je souhaite. Bonne nuit et merci pour votre patience.»

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.